

**Intérêt général & Rescrit mécénat :  
comprendre les règles du mécénat associatif**

**11 décembre 2023  
Durée 1 heure 30 min**

 AudiES



# Sommaire

## **1. Définition fiscale de l'intérêt général (20 min)**

**Objectif : Comprendre l'imbrication des règles fiscales**

## **2. Comment sécuriser son modèle association d'intérêt général ? (20 min)**

**Objectif : Savoir identifier les zones de risques du modèle**

## **3. Présentation de la demande de rescrit mécénat (20 min)**

**Objectif : Comprendre les attentes de l'administration fiscale**

## **4. Questions - Réponses (30 min)**

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Régime du mécénat**

**Exonération aux impôts commerciaux (TVA, IS, CFE)**

**Pour qu'une association soit reconnue organisme d'intérêt général, les conditions CUMULATIVES à respecter sont :**

A) Le champ d'intervention de l'association doit porter sur les domaines d'activité définis par le Code Général des Impôts (articles [200 1.b](#)) et [238 bis 1.a](#)) du CGI) :

\* caractère : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou,

\* concourant à la défense de l'environnement naturel, mise en valeur du patrimoine artistique, diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises,

B) Ne pas fonctionner au profit d'un **cercle restreint de personnes**

C) Exercer son activité en **France ou en Europe**

---

D) Ne doit pas avoir de **relations privilégiées** avec des entreprises lucratives (entreprises fiscalisées)

E) Faire l'objet d'une **gestion désintéressée**

F) Ne pas développer des **activités lucratives prépondérantes** au sens de l'[article 206, I](#) du CGI.

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Régime du mécénat**

## Précisions sur :

### B) Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes

L'association fonctionne au profit d'un cercle restreint de personnes lorsqu'elle poursuit des intérêts particuliers d'une ou plusieurs personnes clairement individualisables, membre(s) ou non de l'organisme.

Il faut répondre à :

- Quelle est la finalité de l'association ? Quelles sont les missions de l'association ?

#### Objet social de l'association

- Qui en bénéficie réellement ? Quel public ?

#### Membres ou non de l'organisme

Exemples :

- Associations d'étudiants participant au 4L Trophy
- Associations d'aides aux malades

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

## Précisions sur :

**D) Ne pas avoir de relations privilégiées avec des entreprises lucratives (entreprises fiscalisées)**

Elle concerne exclusivement les relations entre l'association et les entreprises qui en sont membres.

L'association ne doit pas développer son activité au profit d'entreprises qui en sont membres (les entreprises n'en tirent pas des intérêts directs ou indirects).

Cette règle s'analyse **indépendamment** des autres conditions. Elle peut être abordée préalablement aux autres conditions.

Les intérêts directs sont : des économies de coût, une augmentation de chiffre d'affaires, de meilleures conditions de fonctionnement etc.

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

Précisions sur :

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

**E) Faire l'objet d'une gestion désintéressée**

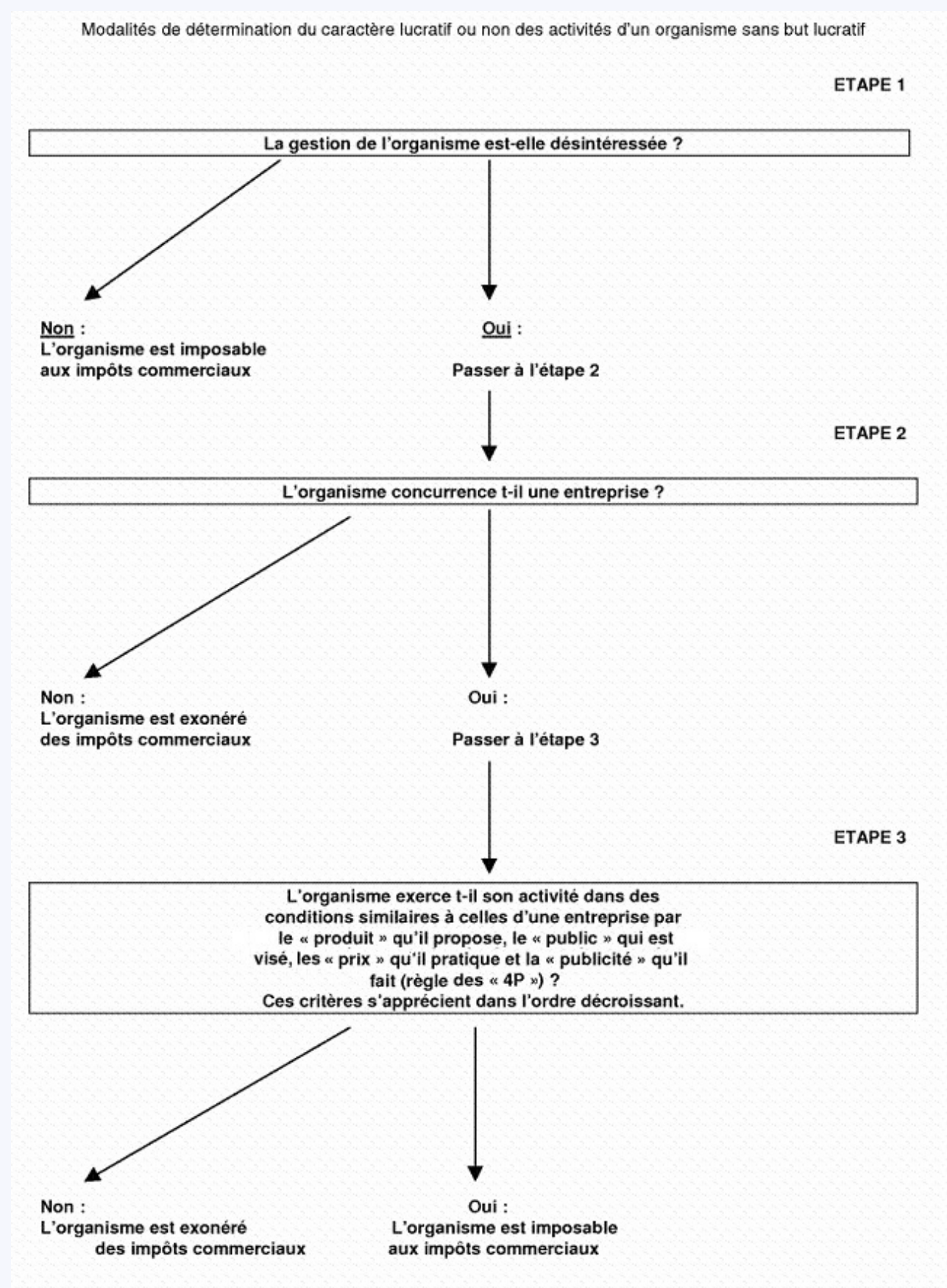
**F) Ne pas développer des activités lucratives prépondérantes au sens de l'article 206, I du CGI.**

**Quelle démarche d'analyse pour interroger sa situation fiscale ?**

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

## Schéma de présentation des modalités de détermination du caractère lucratif ou non des activités d'un OSBL



# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

**Précisions sur :**

**E) Faire l'objet d'une **gestion désintéressée****

**PREMIERE étape : la gestion est-elle désintéressée ?**

Les conditions cumulatives à respecter sont :

- Une gestion bénévole
- L'interdiction de distribuer les bénéfices
- L'interdiction des membres et ayants droit d'être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif



# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

**Précisions sur :**

**F) Ne pas développer des activités lucratives prépondérantes au sens de l'article 206, I du CGI.**

**DEUXIEME étape : SI la gestion de l'association est désintéressée, concurrence-t-elle une entreprise ?**

Je procède à l'analyse du cadre concurrentiel:

- Analyse de l'activité : Quelle(s) activité(s) ? Pour quel public ?
- Analyse de la zone géographique : est-ce que le public peut indifféremment s'adresser à une structure lucrative ou non lucrative sur une zone géographique ?

# 1. Définition fiscale de l'intérêt général

Précisions sur :

F) Ne pas développer des **activités lucratives prépondérantes** au sens de **l'article 206, I du CGI**.

**TROISIEME étape : SI l'association concurrence des entreprises, exerce-t-elle son activité dans des conditions similaires à celles d'une entreprise au regard de son Produit, Public, Prix, Publicité ?**

**C'est la règle des 4P**

**Exonération  
aux impôts  
commerciaux  
(TVA, IS, CFE)**

La règle des « 4 P »			
Produit	Public	Prix	Publicité
couvre-t-il un besoin insuffisamment pris en compte sur le marché ?	est-t-il spécifique ?	sont-ils adaptés en fonction du public ?	simple information ou démarche commerciale ?

Source : <https://www.associatheque.fr/fr/fiscalite-des-associations/rescrits-sectoriels.html>

## 2. Comment sécuriser son modèle associatif d'intérêt général

**Savoir  
identifier les  
zones de  
risques du  
modèle**

**Business  
model Canvas  
adapté aux  
associations**

9 - Partenaires clés	8 - Activités clés	1 - Proposition de valeur	6 - Relation bénéficiaires	4 - Segments bénéficiaires
		2 - Territorialité des activités		
	7 - Ressources humaines		5 - Canaux	
		3 - Domaine d'activité		
10 - Structure de coûts		12 - Excédents	11 - Ressources financières	

## 2. Comment sécuriser son modèle associatif d'intérêt général

**Savoir  
identifier les  
zones de  
risques du  
modèle**

**"Mes  
concurrents"**

QUELS CONCURRENTS ?	Activité 1	Activité 2	Activité 3
Avez-vous un concurrent ? Si oui, répondez aux questions suivantes.			
Quel est son nom ?			
Quelle est sa forme juridique ?			
Est-ce un organisme fiscalisé ?			
Decrire en quelques mots son activité (le Produit)			
Quels bénéficiaires (Le Public) ?			
Quel politique de prix appliquée (Le Prix) ?			
Quel périmètre géographique ?			

## 2. Comment sécuriser son modèle associatif d'intérêt général

**Savoir identifier les zones de risques du modèle**

**Quelles activités pour quelles ressources ?**

COMPTES COMPTABLES	RESSOURCES	TOTAL RESSOURCES	ACTIVITES				AFFECTEES AUX FONCTIONNEMENT
			1	2	3	...	
73	Concours publics						
756	Cotisations						
740	Subvention						
740	Aide à l'emploi						
7541	Dons						
7542	Mécénat						
70	Recettes d'activités						
	Autre (à préciser) : ...						
875	Bénévolat						
871	Mécénat de compétence						
871	Mise à disposition de biens						
871	Prestations en nature						
870	Dons en nature						
	Autre (à préciser) : ...						
<b>TOTAL</b>		- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Part en %</b>		100%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Effectif</b>							
<b>Part en %</b>		100%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Activité accessoire lucrative ?</b>							
<b>Périmètre géographique</b>							

# 3. Présentation de la demande de rescrit mécénat

## Définition

Le rescrit mécénat offre la possibilité aux associations de vérifier auprès de l'administration fiscale leur éligibilité au dispositif du mécénat, c'est-à-dire qu'elles répondent aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du CGI.

Elles seront habilitées à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux.

## Pourquoi entreprendre une demande de rescrit mécénat ?

- sécuriser sa situation fiscale au regard de l'intérêt général
- développer une réelle stratégie mécénat
- diversifier ses ressources.

## Comment entreprendre une demande de rescrit mécénat ?

Elle s'établit **selon un modèle réglementaire** :

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/635-PGP.html/identifiant=BOI-LETTRE-000132-20140728>

Comprendre les attentes de l'administration fiscale

## Objectifs

## Modalité

# 3. Présentation de la demande de rescrit mécénat

Comprendre les  
attentes de  
l'administration  
fiscale

1

## Identification de l'auteur de la demande :

C'est le représentant légal de l'association qui porte la demande.  
Ce n'est pas le (la) directeur (trice) salarié(e) !

2

## Identification de l'organisme :

Objet statutaire : l'association inscrit à l'identique l'objet social mentionné dans les statuts.

3

## Composition et gestion de l'organisme :

Vous devez vous référer aux statuts de l'association pour compléter cette section !

4

## Activités exercées :

L'exposé des activités découle de l'objet social inscrit dans les statuts associatifs !

Le lecteur doit comprendre **automatiquement** dans quel(s) domaine(s) d'activité l'association agit.

5

## Ressources de l'organismes :

L'association présente ses **ressources monétaires et ses ressources non monétaires**, même si elles ne sont pas explicitement indiquées dans le formulaire !

# 3. Présentation de la demande de rescrit mécénat

6

**Comprendre les attentes de l'administration fiscale**

## Observations complémentaires :

Dans le formulaire il est noté : « **Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 du CGI et 238 bis du CGI** ».

## Proposition d'une méthodologie pour répondre à cette question :

1. En quoi l'association ne fonctionne-t-elle pas au profit d'un cercle restreint de personnes ?
2. Pour quel(s) domaine(s) d'activité l'association œuvre-t-elle ?
3. En quoi l'association est-elle gérée de manière désintéressée ?
4. En quoi l'activité est-elle non lucrative ?

Si applicable, en quoi est-elle hors champ concurrentiel ?

Si applicable, en quoi se différencie-t-elle du secteur concurrentiel ?

5. Pour finir, vous concluez en invitant l'administration à consulter les liens suivants :

- Site internet
- Tous liens utiles : Helloasso, Page Facebook ...

Pour la conduite de cet argumentaire, les maîtres-mots sont : **Clarté, Précision, et Compréhension.**



# 3. Présentation de la demande de rescrit mécénat

**Documents à joindre**

Statuts + Formulaire **ET**

- PV des AG des 3 dernières années
- Rapports moraux et d'activités des 3 dernières années
- Comptes annuels des 3 derniers années
- Budget prévisionnels de l'année N+1
- Tous documents distribués lors de communications diverses

**Comprendre les attentes de l'administration fiscale**

**Modalités d'envoi**

Envoi du dossier en **pli recommandé avec accusé de réception à la Direction Départementale des Finances Publiques.**

L'administration fiscale a un délai de 6 mois pour répondre à la demande de l'association. Le délai commence à courir **SI** le dossier de la demande de rescrit est complet.

# 3. Présentation de la demande de rescrit mécénat

**Les issues possibles**

**En cas d'une réponse défavorable**

**Motifs d'une réponse défavorable**

## • **Quelles issues possibles ?**

### • **Le second examen :**

La demande est à établir dans un délai 2 mois à compter de la date de réception du courrier de l'administration fiscale.

La deuxième demande est **identique** à la première demande. L'administration fiscale a un délai de 6 mois pour répondre.

### • **Faire une nouvelle demande de rescrit mécénat**

L'objectif est d'amender la demande initiale

### • **Fiscalisation de l'association**

## **Exemple de motifs d'une réponse défavorable :**

- Demande incomplète / imprécise
- Activités hors du domaines d'activités
- Activités lucratives

## 4. Questions – Réponses

durée 30 min

Merci de votre attention